

5.2. Etat de Santé

5.2.1. Santé subjective

5.2.1.1. Résumé

La perception de la santé (subjective), par laquelle l'individu juge son propre état de santé est un instrument fondamental pour l'évaluation des progrès en matière de santé et de la qualité de vie de la population. Elle constitue aussi un prédicteur de la mortalité, de la morbidité, du statut fonctionnel, de l'invalidité et de la consommation de soins.

- L'évolution de la santé subjective au cours de la dernière année est aussi étroitement corrélée avec l'évolution réelle de l'état de santé physique et/ou mentale.
- En Belgique, 78% de la population de 15 ans ou plus évalue leur propre état de santé comme bon à très bon et 22% des personnes interrogées estiment que leur état de santé n'est pas satisfaisant (très mauvais, mauvais ou moyen). Par ailleurs, 15% des personnes interrogées trouvent que leur santé s'est améliorée au cours de la dernière année, et 11% qu'elle s'est détériorée.
- 25% des femmes estiment que leur état de santé n'est pas satisfaisant contre 18% seulement des hommes. Les femmes estiment aussi plus souvent que leur santé est moins bonne par rapport à l'année précédente.
- Le pourcentage de personnes estimant que leur état de santé n'est pas satisfaisant évolue avec l'âge pour arriver à 55% chez les personnes âgées de 75 ans et plus. L'aggravation de l'état de santé au cours de la dernière année est plus marquée par contre à partir de 65 ans.
- Le pourcentage de personnes estimant que leur état de santé n'est pas satisfaisant est plus élevé au sein du groupe des gros fumeurs (27%). Ces derniers déclarent aussi plus souvent avoir observé une dégradation de leur état de santé au cours de la dernière année.
- Un niveau socio-économique plus faible (mesuré par le niveau d'instruction ou le revenu équivalent du ménage) est associé avec une moins bonne santé subjective. On observe un seuil au delà du certificat d'étude secondaire supérieur et d'un revenu mensuel de plus de 40.000,-FB.
- La santé subjective varie sensiblement d'une région à l'autre : 18% des personnes résidant en Flandre estiment que leur état de santé n'est pas satisfaisant contre 25% à Bruxelles et 27% en Wallonie. Ces différences entre la Flandre d'une part, Bruxelles et la Wallonie d'autre part, persistent après standardisation pour l'âge, le sexe, le niveau d'éducation, le revenu équivalent du ménage et la consommation de tabac.